

A l'échelle internationale, les populations vulnérables

Les pays et les populations qui ont le moins contribué historiquement aux changements climatiques sont ceux qui en subissent le plus durement les impacts, tout en ayant une plus faible capacité à s'en protéger ou à s'y adapter. Une véritable injustice climatique, qu'il faut combattre par tous moyens.

Cécile DUFLLOT, directrice générale d'Oxfam France

Rouen (Seine-Maritime), jeudi 26 septembre 2019 : un incendie a ravagé, la nuit précédente, l'usine chimique de Lubrizol, classée Seveso⁽¹⁾. Le choc a vite laissé place aux inquiétudes des riverains exposés à une pollution de l'air, à des retombées toxiques et à des effluves d'hydrocarbures. Face au manque de transparence des pouvoirs publics, associations et particuliers ont porté plainte sur la base du Code pénal et du Code de l'environnement⁽²⁾, et alors qu'une enquête sans doute complexe sera menée, Lubrizol rappelle avec brutalité la vulnérabilité des citoyens face aux atteintes environnementales. Ces accidents ne sont pas des hasards. En France, le dernier accident industriel de grande ampleur remonte à 2001, avec l'explosion de l'usine d'AZF, à Toulouse. Dans le monde, depuis cinquante ans, des Tchernobyl, Seveso, Bhopal se produisent parallèlement à la destruction de la couche d'ozone, des marées noires, des scandales de l'amiante, etc. Tous reposent sur les mêmes logiques de défaillance ou d'inaction des entreprises et

des Etats. Tous s'inscrivent dans une temporalité longue du fait de la permanence de leurs impacts et des questions juridiques qu'ils soulèvent : celles de la régulation des entreprises, du droit de l'environnement, des droits humains et du rôle de la société civile face à ces atteintes.

Car les citoyens, soucieux de préserver leur environnement de dégradations potentielles, ont commencé à s'organiser et à se mobiliser. Après la naissance dans les années 1970 aux Etats-Unis du concept de NIMBY, « *Not In My Backyard* »⁽³⁾, des mouvements se créent, souvent autour d'organisations écologistes qui vont, au-delà des atteintes locales ponctuelles, élargir leur réflexion aux causes systémiques et à la dénonciation d'un modèle de production et de consommation qui produit une pollution « invisible », mais bien réelle : les changements climatiques. Du fait de la complexité de la chose, citoyens et organisations vont questionner les principes de responsabilité au niveau international et national pour finir par faire intervenir aussi le pouvoir juridique, une problématique au cœur de L'Affaire du siècle (ADS) – on y reviendra.

Les changements climatiques, pire des injustices

Les chiffres sur les changements climatiques sont éloquentes. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, outre l'effet de serre d'origine naturelle, s'est développé un effet de serre anthropique – lié aux activités humaines. De fait, l'Homme a causé un emballement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de dioxyde de carbone (CO₂) en particulier, qui sont passées de 14 846 millions de tonnes équivalent CO₂ (mt CO₂), en 1970, à 36 153 mt CO₂, en 2017⁽⁴⁾, entraînant une augmentation de la température moyenne sur Terre de 0,6 °C au XX^e siècle. Sans mesures correctrices, le réchauffement pourrait être compris entre 1,1 et 6,4 °C au XXI^e siècle, selon le Giec⁽⁵⁾, avec des effets irréversibles sur les milieux vivants, les conditions de vie et les économies.

Au niveau international, malgré les alertes répétées depuis quarante ans, le constat est sans appel : les actions initiées pour

(1) Du nom de la série de directives européennes qui imposent aux Etats membres de l'UE d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, et d'y maintenir un haut niveau de prévention. En France, il existe environ mille deux cents sites Seveso.

(2) Au motif du « manquement à l'obligation de sécurité, mise en danger de la vie d'autrui ou pour rejet de substances nocives pour la faune, la flore et la santé humaine ».

(3) Expression qui signifie « pas dans mon arrière-cour » et qui est utilisée généralement pour décrire l'opposition de résidents à un projet local dont ils considèrent qu'il générera des nuisances.

(4) Chiffres issus du Global Carbon Atlas (www.globalcarbonatlas.org/fr/CO2-emissions).

(5) Groupement international d'experts sur l'évolution du climat.

(6) Rapport Oxfam, « Inégalités extrêmes et émissions de CO₂ », décembre 2015 (<https://bit.ly/2VTSKbt>).

(7) Programme des Nations unies pour l'environnement.

(8) Il estimait déjà, en 2006, que l'inaction climatique coûterait 5 à 20% du PIB mondial, contre 1% seulement pour l'action.

(9) Rapport de la Banque mondiale, « Shock Waves : Managing the Impacts of Climate Change on Poverty », novembre 2015 (<https://bit.ly/2nTckrP>).



© PABLO TOSCO/OXFAM

Fati Marmoussa a 28 ans, trois enfants et vit au Burkina Faso. Issue d'une famille d'agriculteurs, ses moyens de subsistance dépendent principalement du rendement de ses cultures. Ces dernières années, le climat à Tafgo est devenu de plus en plus imprévisible; ses cultures sont donc à la merci des conditions météorologiques.

contenir le réchauffement de la planète ont échoué. Pire, Oxfam a révélé en 2015 le lien intrinsèque entre inégalités économiques et changements climatiques. La moitié la plus pauvre de la population – environ 3,5 milliards de personnes –, qui vit essentiellement en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud-Est, n'est responsable que de 10 % environ des émissions de CO₂ mondiales dues à la consommation individuelle. De l'autre côté du spectre, les 10 % les plus riches sont responsables d'environ 50 % de ces émissions, et leur empreinte carbone est en moyenne onze fois supérieure à celle de la moitié de la population la plus pauvre⁽⁶⁾. Ces chiffres accablent le modèle de « développement » des pays du Nord reposant sur les énergies fossiles, l'exploitation des ressources jusqu'à leur épuisement, la surconsommation et le gaspillage. Surtout, il porte préjudice aux plus pauvres, les privant de leur capacité à jouir de leurs droits fondamentaux : se nourrir, se loger, avoir un accès aux services essentiels et à un environnement sain.

A ces inégalités verticales s'ajoutent des inégalités horizontales : les femmes sont plus exposées car plus dépendantes de moyens de subsistance sensibles au climat, et elles ont de moindres ressources pour faire face à ces aléas. Les populations rurales et les groupes marginalisés, en raison de leur origine ethnique notamment, ont également tendance à être plus touchés.

Enfin, dernière injustice, elle, temporelle : les générations passées et présentes qui sont responsables des émissions de GES n'en subiront que très peu les impacts, contrairement aux jeunes et aux générations futures.

Ces constats doivent pousser les Etats à agir afin de garantir la justice climatique. Pour cela les pays riches doivent, selon Oxfam, actionner deux leviers complémentaires : réduire drastiquement leurs émissions de GES, conformément à leurs plans d'actions nationaux, et aider financièrement les populations vulnérables. L'ampleur des changements climatiques est telle que sans réponse

face à l'urgence, une série de risques incontrôlables pourraient se réaliser et porter atteinte en premier lieu aux populations vulnérables, dans les pays pauvres. Outre la sixième extinction de masse, déjà en cours, une augmentation de la température globale aura une incidence sur la fréquence et sur l'intensité des catastrophes dites « naturelles », dont le coût mondial pourrait s'élever à mille milliards de dollars par an d'ici 2040, selon le Pnud⁽⁷⁾. Selon l'économiste britannique Nicolas Stern, « *Le changement climatique est la plus grande faillite de l'économie de marché que le monde ait jamais connue* »⁽⁸⁾.

Populations vulnérables et pays responsables

Le pire concerne les impacts humains, les changements climatiques entravant la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, sans action ambitieuse d'ici 2030, non seulement cent millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté⁽⁹⁾, mais les efforts menés depuis plus d'une décen-

« Les changements climatiques entravent la réalisation des objectifs de développement durable : sans action ambitieuse d'ici 2030, non seulement cent millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté, mais les efforts menés depuis plus d'une décennie pour lutter contre la faim dans le monde pourraient, aussi, être anéantis. »

nie pour lutter contre la faim dans le monde pourraient également être anéantis, tandis que dans les régions les plus pauvres et les plus densément peuplées, plus de cent quarante-trois millions de personnes pourraient être amenées à migrer en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, du fait de l'aggravation combinée des sécheresses, des inondations, de la montée des eaux ou de l'expansion de maladies telles que le paludisme⁽¹⁰⁾. Dans les pires scénarios, une association de températures élevées avec des taux d'humidité croissants rendra de grandes parties de la planète totalement inhabitables aux humains, entraînant d'autres déplacements massifs de populations⁽¹¹⁾.

Pour éviter que ne se produise un catastrophique « apartheid environnemental », la mobilisation de tous est nécessaire. Au niveau international, les discussions se concentrent autour des Conférences des parties (COP), des Sommets pour le climat de l'ONU. Mais les textes en résultant, du protocole de Kyoto à l'accord de Paris, ne comportent aucune dimension juridique contraignante. L'irresponsabilité et la résistance de certains grands pays pollueurs montrent de surcroît le décalage entre maturité politique et attentes citoyennes.

Changer d'échelle ou changer de modes d'action pour lutter contre les changements climatiques est une idée qui s'est imposée pour contourner l'immobilisme politique. Car les solutions existent pour initier la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, défendre une agriculture paysanne, soutenir des modes de transport propres. Seuls manquent la volonté et le courage politique.

De la résistance des Etats aux recours en justice

C'est dans ce cadre que Notre affaire à tous, Greenpeace, la Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'Homme et Oxfam, quatre organisations d'intérêt général, ont lancé « L'Affaire du siècle » (ADS), en décembre 2018, qui assigne l'Etat français en justice devant le tribunal administratif de Paris pour inaction face aux changements climatiques. L'objectif de l'ADS est de faire reconnaître par le juge l'obligation de l'Etat d'agir pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, afin de protéger les Français des risques induits par les changements climatiques. Elle vise aussi à faire reconnaître que l'inaction climatique, en plus d'être dangereuse et irresponsable, est illégale.

Avec un soutien historique de presque 2,5 millions de personnes, le recours en justice porté par l'ADS s'inspire d'une victoire historique. Le 9 octobre 2018, l'organisation Urgenda a gagné son pro-

« Dans les régions les plus pauvres et les plus densément peuplées, plus de cent quarante-trois millions de personnes pourraient être amenées à migrer en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, du fait de l'aggravation combinée des sécheresses, des inondations, de la montée des eaux ou de l'expansion de maladies telles que le paludisme. »

cès en appel contre le gouvernement des Pays-Bas, en reconnaissant que ce dernier n'avait pas fait suffisamment jusqu'alors pour lutter contre les dérèglements climatiques et qu'il devait bel et bien viser l'objectif de réduction de 25 % de ses émissions de CO₂ d'ici 2020.

Au-delà de l'importance des « petits gestes » individuels, l'ADS insiste sur l'importance de la portée politique, dans la résolution de la question climatique. Bien qu'intégrée à un cadre juridique français, l'une de ses demandes concerne le cas des obligations qui pourraient être faites aux multinationales d'aligner leurs activités sur les objectifs de l'accord de Paris.

Un tel encadrement constituerait un pas important dans la réduction des atteintes découlant de leurs activités.

D'autres textes existent, visant déjà à contraindre les multinationales à se conformer à des exigences strictes, comme la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, adoptée en France en 2017. Cette loi doit aider à mettre un terme à l'impunité et aux violations de droits humains, sociaux et environnementaux dont se rendaient coupables les filiales de multinationales. Jusqu'à présent, leurs maisons mères n'en étaient pas tenues responsables juridiquement.

Au Nord comme au Sud, des citoyens déterminés

Une première action en justice a été lancée en octobre 2019, en s'appuyant sur cette loi : les Amis de la Terre, Survie et quatre organisations ougandaises ont saisi le tribunal de grande instance de Nanterre afin d'assigner Total en justice, qu'elles accusent de « violations des droits humains, risques de graves atteintes à l'environnement et pillage des ressources en Ouganda », autour du mégaprojet pétrolier « Tilenga » et de l'oléoduc associé « EACOP ». Le juge des référés, saisi par les six associations, peut obliger Total à respecter ses obligations, le cas échéant, sous astreinte, et ainsi contraindre l'entreprise à revoir son plan de vigilance afin de réellement prendre en compte les impacts de ses activités sur les populations locales et l'environnement. Le juge pourrait aussi exiger la mise en œuvre effective de mesures urgentes pour prévenir des violations ou des dommages imminents.

L'indispensable engagement et la détermination citoyenne dans les pays du Nord viennent dans ce cas appuyer, en saisissant l'outil du droit, des mobilisations initiées par les citoyens dans les pays du Sud.

Ces initiatives ont la capacité de transformer l'impuissance en espoir. Gageons en effet que le développement d'actions en justice telles que l'ADS, la saisie de la loi sur le devoir de vigilance ou, plus récemment encore, la plainte historique de seize jeunes de douze pays du monde – dont Greta Thunberg –, en en appelant au Comité des droits de l'enfant pour dénoncer l'inaction climatique des Etats, crée des émules. Et surtout, dans une optique de justice climatique et de solidarité, que les avancées que ces actions laissent entrevoir à l'échelle internationale permettent aux prochains débats de porter, davantage que sur leur vulnérabilité, sur l'*empowerment*⁽¹²⁾ des populations, armées du droit. ●

(10) « Le visage humain d'un dérèglement planétaire » (Groundswell : Preparing for Internal Climate Migration), Banque mondiale, mars 2018 (<https://bit.ly/2NaSvrH>).

(11) « China could face deadly heat waves due to climate change », in « MIT News », juillet 2018 (<https://bit.ly/2LCJqHb>).

(12) L'*empowerment*, ou autonomisation, est l'octroi de davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés.